

L'ESSENTIEL

■ Il est de la responsabilité de l'École d'aider chaque élève à faire des choix d'orientation éclairés, réfléchis et autonomes à chaque étape de son parcours scolaire. C'est l'objectif du parcours Avenir, qui, du collège au lycée, dans toutes les voies d'enseignement (professionnel, général, technologique), prévoit de faire vivre aux élèves des expériences variées et progressives leur permettant de découvrir le monde économique et professionnel, de développer leur sens de l'initiative et d'élaborer leur projet d'orientation scolaire en lien avec les familles ainsi que les partenaires de l'École.

■ Favoriser une orientation choisie par les élèves passe également par la lutte contre l'autocensure et la stimulation de leur ambition pour poursuivre des études : c'est l'objectif du dispositif « meilleurs bacheliers » et des nouveaux parcours d'excellence.

**Amplifier la mise en œuvre du parcours Avenir
dans tous les collèges et les lycées**

Généralisé en 2015, le parcours Avenir accompagne les élèves dans la construction de leur parcours et la découverte des environnements professionnels : au cours de sa scolarité, l'élève doit a minima avoir visité une entreprise, rencontré un professionnel (exemple : venue d'un professionnel d'un secteur dans l'établissement pour parler de son métier), participé à un projet (exemple : projet de mini-entreprise), et effectué un stage en classe de troisième. Ces différents temps sont destinés à permettre aux élèves de s'affranchir de représentations sur les formations et les métiers qui brident leurs ambitions et ainsi de s'ouvrir de nouveaux horizons en vue de leur orientation.

C'est également dans le cadre du parcours Avenir que sont organisées des Journées de découverte des métiers et du monde professionnel dans les établissements. Ces journées sont aussi l'occasion d'évoquer la possibilité de s'orienter vers une formation en alternance, que ce soit par apprentissage ou au sein d'un lycée professionnel.

Le parcours Avenir va être renforcé à partir de la rentrée 2016 par plusieurs leviers :

- la mise à disposition de nouvelles ressources pédagogiques pour les équipes, réalisées en collaboration avec l'Onisep. Un guide spécifique est proposé aux chefs d'établissement et un guide d'accompagnement à l'attention du monde économique est déjà disponible ;
- la création, au lycée professionnel, d'une semaine de préparation à l'arrivée dans le monde professionnel pour tous les élèves de seconde professionnelle, avant leur départ pour leur premier stage en alternance (période de formation en milieu professionnel) ;
- l'utilisation de l'application Folios pour consigner et conserver les expériences vécues dans un espace numérique individuel pour chaque élève ;
- la poursuite du développement des pôles de stages, pour les collèges et les lycées professionnels, chargés au niveau d'un bassin d'emploi de développer les relations de l'éducation nationale avec les entreprises pour aider les élèves qui n'ont pas de réseau personnel à trouver un stage de qualité (339 pôles de stages à la rentrée 2016).

Prendre appui sur des liens renforcés avec les partenaires de l'École

Préparer les jeunes à leur avenir relève de la responsabilité de tous – équipes éducatives, mais aussi collectivités territoriales, acteurs économiques et associatifs, parents. C'est pourquoi les liens avec tous les partenaires sont renforcés par l'organisation d'actions conjointes autour du parcours Avenir et une animation territoriale consolidée.

Dans le cadre de la plateforme d'engagements réciproques État-Régions pour la croissance et l'emploi signée le 30 mars 2016, les présidents de conseil régional et les recteurs de région académique renforcent leurs actions à travers un partenariat spécifique sur la construction des parcours Avenir, la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur et le déploiement des campus des métiers et des qualifications.

Un stage obligatoire en entreprise des chefs d'établissement et inspecteurs en formation statutaire va désormais permettre à ces personnels de mieux connaître le monde de l'entreprise avec lequel ils seront amenés à nouer des relations de partenariat, par exemple pour les stages de leurs élèves.

Mieux associer les parents aux choix d'orientation

Les bonnes relations entre l'École et les parents sont nécessaires à la réussite des élèves. Une expérimentation a donc été engagée pour associer plus étroitement les familles aux choix d'orientation de leurs enfants à l'issue du collège. Les trois années d'expérimentation ont permis de constater une amélioration de la qualité du dialogue entre les équipes éducatives et les familles, ce dialogue étant davantage centré sur le projet de l'élève et de sa famille. Le travail en équipe au sein de l'ensemble de la communauté éducative (chef d'établissement, professeurs principaux, professeurs, professeur documentaliste, conseiller principal d'éducation, conseiller d'orientation psychologue), ainsi que la liaison collège-lycée, sont en outre renforcés. Cette expérimentation sera donc prolongée à cette rentrée d'une année supplémentaire en tenant compte des recommandations formulées par le comité de suivi et le rapport de l'inspection générale. 445 établissements répartis dans 20 académies sont déjà impliqués dans ce dispositif et il sera proposé aux académies d'y engager d'autres établissements volontaires cette année.

Stimuler l'ambition scolaire des élèves et lutter contre l'autocensure

Pour stimuler l'ambition scolaire des élèves de l'éducation prioritaire, les parcours d'excellence lancés à la rentrée 2016 dans les collèges Rep+, dès la classe de 3^e permettront aux élèves volontaires de bénéficier d'un accompagnement spécifique (tutorat, visites culturelles...) jusqu'au baccalauréat.

Le dispositif « meilleurs bacheliers » permet aux 10 % des meilleurs bacheliers par filière de chaque lycée (terminales S, ES, L, technologique, professionnelle) de bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un droit d'accès dans une formation sélective publique de l'enseignement supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles, BTS, IUT, IEP non parisiens ...). En 2015, 1800 jeunes ont bénéficié de ce nouveau droit contre 223 en 2014.

Par ailleurs, le renforcement et la valorisation des filières professionnelles se poursuivent avec :

- la mise en place de pourcentages minimaux de bacheliers technologiques accueillis dans les instituts universitaires de technologie (IUT) et un pourcentage minimal de bacheliers professionnels accueillis dans les sections de techniciens supérieurs (STS). Les premiers résultats sont là : les STS et les IUT commencent à accueillir respectivement davantage de bacheliers professionnels et technologiques, avec +10 % de propositions acceptées en STS et STSA pour les bacheliers professionnels en 2014 et +5,9 % en 2015 ; +7 % de propositions acceptées en IUT pour les bacheliers technologiques en 2014.
- la création de 2 000 places supplémentaires de STS par an pendant 5 ans afin que l'admission en STS devienne de droit pour tous les titulaires d'un baccalauréat professionnel qui le souhaitent et qui disposent d'un niveau de maîtrise attesté par l'équipe pédagogique de terminale.